



CC de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan (Siren : 200073237)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Antoine-du-Rocher
Arrondissement	Chinon
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	27/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Antoine TRYSTRAM

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Le Chêne Baudet
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER
Téléphone	02 47 29 81 00
Fax	02 47 29 81 04
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	21 851
-----------------------------	--------

Densité moyenne 43,05

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
37	Beaumont-Louestault (200071124)	1 694
37	Bueil-en-Touraine (213700412)	328
37	Cerelles (213700479)	1 216
37	Charentilly (213700594)	1 307
37	Chemillé-sur-Dême (213700685)	729
37	Épeigné-sur-Dême (213701014)	167
37	Marray (213701493)	469
37	Neuillé-Pont-Pierre (213701675)	2 011
37	Neuvy-le-Roi (213701709)	1 144
37	Pernay (213701824)	1 341
37	Rouziers-de-Touraine (213702046)	1 316
37	Saint-Antoine-du-Rocher (213702061)	1 760
37	Saint-Aubin-le-Dépeint (213702079)	309
37	Saint-Christophe-sur-le-Nais (213702137)	1 145
37	Saint-Paterne-Racan (213702319)	1 691
37	Saint-Roch (213702376)	1 283
37	Semblançay (213702459)	2 227
37	Sonzay (213702491)	1 415
37	Villebourg (213702749)	299

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>Zone de développement de l'éolien Création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) »</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>Assainissement collectif d'intérêt communautaire Le parc d'activités POLAXIS est déclaré d'intérêt communautaire.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement. 1°- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique 2°- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris l'accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau 5°- La défense contre les inondations et contre la mer 8°- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</i>

### - Autres actions environnementales

*Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; - Acquisition, aménagement, entretien et gestion d'espaces naturels sensibles. Sont d'intérêt communautaire les espaces naturels sensibles qui ont une notion de biodiversité à sauvegarder pour notre territoire reconnus par le biais d'organismes agréés. - Acquisition, aménagement, entretien et gestion d'immeubles voués à l'éducation à l'environnement. Est d'intérêt communautaire la maison sise aux Rouchoux. - Création, entretien et gestion de circuits de randonnées pédestres communautaires. Sont d'intérêt communautaire les chemins inscrits au tableau joint en annexe des statuts. - Actions inscrites dans l'Agenda 21 du Pays Loire Nature concernant le territoire de la communauté de communes de Gâtine et Choisses.*

*- Subventions d'études et promotion de communication des énergies renouvelables et du développement soutenable dans le domaine économique.*

### - Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT

*Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.*

### - Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

*- Elaboration et mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.-*

### Sanitaires et social

#### - Action sociale

*- Politique en faveur de la petite enfance, enfance, jeunesse : coordination des actions et acteurs. Sont ainsi définis : - Petite enfance : à ce titre la communauté exerce les actions suivantes : - Ram : (relais d'assistantes maternelles) et structures multi-accueil accueillant des enfants de moins de six ans : création, aménagement, entretien, gestion et animation des structures. Sont d'intérêt communautaire le Ram sis au Chat Vert à St Paterne Racan et le Ram sis au multi accueil à Semblançay. - Enfance et jeunesse : Accueils collectifs de mineurs, déclarés accueils de loisirs sans hébergement, associatifs ou non (ALSH) auprès des services de l'Etat, accueillant des enfants à partir de 3 ans (sauf dérogation des services du Conseil Départemental) pendant les congés scolaires (vacances) et les mercredis à compter de la fin du temps scolaire. - Jeunesse : projet éducatif communautaire, coordination du CETJS (contrat éducatif territorial jeunesse et sports) du territoire ; - Accueil de loisirs, avec ou sans hébergement, des jeunes de 11 à 17 ans, pendant les vacances scolaires. - Accueil sans hébergement des jeunes de 14/17 ans pendant la période scolaire sur des sites communaux - Point information jeunesse (PIJ) - Réseau d'écoute et d'accompagnement à la parentalité : REEAP*

### Développement et aménagement économique

*- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, le politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : Opérations Collectives de Modernisation du Commerce de l'Artisanat et de Services ? OCMACS*

### Développement et aménagement social et culturel

#### - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire Sont d'intérêt communautaire : les équipements culturels et sportifs mentionnés à l'annexe des statuts.*

#### - Activités péri-scolaires

*- Enfance et jeunesse : Accueils collectifs de mineurs, déclarés accueils de loisirs sans hébergement, associatifs ou non (ALSH) auprès des services de l'Etat, accueillant des enfants à partir de 3 ans (sauf dérogation des services du Conseil Départemental) pendant les congés scolaires (vacances) et les mercredis à compter de la fin du temps scolaire - Conception et mise en œuvre des activités périscolaires, des activités de loisirs, sportives et culturelles revêtant un caractère communautaire et toutes actions facilitant le fonctionnement de ces activités.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Sports, Loisirs et Culture - Recrutement et gestion des intervenants musicaux et culturels dans le cadre des actions programmées par la communauté de communes au bénéfice de trois communes au moins. - Conception et mise en œuvre des activités périscolaires, des activités de loisirs, sportives et culturelles revêtant un caractère communautaire et toutes actions facilitant le fonctionnement de ces activités. Développement d'un réseau de lecture publique intercommunale.*

- Activités sportives

*- Conception et mise en œuvre des activités périscolaires, des activités de loisirs, sportives et culturelles revêtant un caractère communautaire et toutes actions facilitant le fonctionnement de ces activités.*

## Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Schéma de cohérence territoriale*

- Schéma de secteur

*schéma de secteur*

- Plans locaux d'urbanisme

*Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Aménagement de zones d'aménagement concerté*

- Transport scolaire

*Transport scolaire, en tant qu'autorité organisatrice de second rang par délégation de la Région, pour les élèves fréquentant les établissements suivants : - Regroupement pédagogique intercommunal des communes de Chemillé-sur-Dême, La Ferrière, Marray ; - Ecoles primaires et maternelles de Semblançay ; - Ecoles primaires et maternelles de Neuvy-le-Roi ; - Collège Racan de Neuvy-le-Roi ; - Collège du parc de Neuillé-Pont-Pierre ; - Collège Joachim du Bellay de Château-la-Vallière ; - Collège Lucie Aubrac de Luynes ; - Collège Beauchamp de Château-Renault ; - Lycée Beauregard de Château-Renault. La Communauté de communes peut intervenir, hors de son territoire, par voie de convention, pour le transport des élèves en direction d'établissements scolaires extérieurs. L'organisation et la gestion du transport des élèves des établissements du territoire de la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles ? Pays de Racan concernés pour des activités périscolaires et extrascolaires. L'organisation et la gestion du transport des élèves des écoles primaires vers les ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) le mercredi après la classe pour les communes du territoire concernées par l'école le mercredi matin.*

- Organisation des transports non urbains

*Transports publics réguliers à l'intérieur du périmètre de la communauté de communes et répondant aux besoins des compétences communautaires. Transport à la demande à l'intérieur du périmètre de la communauté de communes. Une convention devra être conclue avec le Région Centre Val de Loire*

## Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création, aménagement et entretien de la voirie Sont d'intérêt communautaire : les voies mentionnées à l'annexe n°1 des statuts. (Le règlement de voirie définit la voirie communautaire).*

## Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Aides aux projets privés liés à l'hébergement touristique et projets ayant un impact touristique (parcs de loisirs).*

## Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*- PLH*

- Politique du logement social

*- Étude et gestion d'un fichier de l'offre et de la demande locatives.*

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Construction ou acquisition, aménagement, entretien et gestion des logements de dépannages communautaires. - Création et gestion des logements d'urgence.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - OPAH
<b>Autres</b>
- Préfiguration et fonctionnement des Pays Élaboration du contrat de pays Cette compétence est transférée au Syndicat mixte du Pays Loire Nature constitué pour négocier le contrat de pays.
- NTIC (Internet, câble...) Infrastructures et réseaux de communications électroniques Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. La Communauté de Communes adhère au Syndicat mixte Val de Loire Numérique.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- Autres Adhésion à des syndicats mixtes La Communauté de communes est autorisée à adhérer sur délibération du conseil communautaire à des syndicats mixtes pour les compétences qu'elle exerce. Prestations de service Prestations de service avec des collectivités extérieures à titre accessoire pour le compte des communes adhérentes, des collectivités ou établissements publics intercommunaux extérieurs dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence. Bâtiments trésor public Acquisition aménagement, entretien et gestion de l'immobilier abritant le Trésor Public. Agenda 21 local Engagement, élaboration et mise en œuvre d'un Agenda 21 local de la Communauté de communes Agriculture L'aide aux filières agricoles. Aménagement rural.

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
37	SI d'énergie d'Indre-et-Loire (200076545)	SM fermé	620 671
37	SMITOM de Couesmes (253753115)	SM fermé	15 632
37	SM Touraine Propre (253703128)	SM fermé	544 038
37	SM du Pays Loire nature Touraine (253752919)	SM ouvert	55 888
37	Affluents Nord Val de Loire (200085702)	SM fermé	412 986
41	SMO "Val de Loire Numérique" (200046050)	SM ouvert	665 969

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)